

Bulletin d'inscription

(à retourner avant le 23/11/2025)

6€ la table d'1m80 avec chaise

3€ ml (table et chaise non fournies)

3€ / portant non fourni

NOM :

Prénom :

Adresse :

N° Carte d'identité :

Date de délivrance : Ville :

N° au registre du commerce ou référence récépissé déclaration CFE :

Type de vente proposée (divers):

Nombre de tables désirées :x6€ =

Nombre de mètres linéaires sans table désirés :x3€ =

☐ Portant(s) :x3€ =

Bulletin d'inscription daté et signé à retourner avec :

-Photocopie carte d'identité recto verso

-Attestation sur l'honneur (au dos) signée

-N° de Siret pour les professionnels

-Paiement par chèque à l'ordre de AMICALE LAIQUE ECOLE JEAN MONNET

(Sans l'ensemble des documents, l'inscription ne sera pas prise en compte)

A retourner à l'adresse suivante :

Mme Loric Manon

5 TER CHEMIN DU MEGOET

56500 BIGNAN

DATE : SIGNATURE :

ORGANISÉ PAR DIV YEZH BEGNEN
ET L'AMICALE LAÏQUE ECOLE JEAN MONNET

TROC ET PUCES DE NOËL

LE 30 NOVEMBRE 2025

DE 8H00 À 17H30
A LA SALLE DES FÊTES
DE BIGNAN

Tarifs exposants (en intérieur uniquement)

6€ la table de 1,80m (avec chaise)

3€ / m sans table ni chaise

3€ /portant non fourni

1€ L'ENTREE
GRATUIT -12ANS

RESTAURATION

BUVETTE

Reservation au :

06/98/08/81/31

amicale.jm@outlook.fr

Organisé par Div Yezh Begnen (Association des parents d'élèves de la filière bilingue de l'Ecole Jean Monnet de Bignan)

et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet Rue de la Claire 56500 BIGMAN

Pour que la manifestation se déroule dans une parfaite convivialité, nous vous prions, au préalable, de prendre connaissance du

réglement que vous devrez accepter et respecter.

ORGANISATION: les associations Div Yezh Begnen–Amicale Laïque Ecole Jean Monnet organisent un troc et puces le dimanche 30/11/25

de 8h à 18h à la salle des fêtes Jean-Christophe Quet et Ecole Jean Monnet. L'accueil des exposants se fait de 6h30 à 7h45.

RÉSERVATION: La réservation devra se faire auprès de DIV YEZH Begnen-Amicale Laïque Ecole Jean Monnet au 06 98 08 81 31. Cette

manifestation s'adresse aux particuliers ne proposant à la vente ou à l'échange que des objets personnels et/ou usagés et aux

professionnels régulièrement déclarés dont l'activité professionnelle comporte la vente de marchandises usagées et acquises à des

personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font le commerce. Pour les particuliers, il est interdit de participer à plus de deux

ventes au débailage dans l'année civile. Les objets acquis pour la revente sont interdits. Aucun stand ne pourra être tenu par un mineur,

sauf accompagné d'un adulte. **INSCRIPTION:** Date limite inscription le 23/11/25, seront prise en compte seulement les inscriptions

complète (voir liste sur le bulletin) Les inscriptions seront retenues dans la limite des places disponibles. La réservation minimale est de 1

table. Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et/ou selon les besoins et choix de l'organisateur. Pour la

tranquillité de tous, chacun devra rester dans la limite de son emplacement. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra

être demandé après le 25/11/2025. Les emplacements des exposants non présents à 9h00 pourront être revendus par l'association, sans

remboursement ou indemnisation. Les tarifs des emplacements sont : 6€/table avec chaise (1 réservation = 1 chaise) 3€/m sans table ni

chaise et 3€/portant non fourni. Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. **MISE**

EN PLACE: Dès son arrivée, l'exposant s'installe à l'emplacement qui lui est désigné par l'organisateur. Les véhicules ne peuvent pas

rester sur place et sont redirigés vers un parking extérieur. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements, seul l'organisateur

est habilité à le faire. **RESPONSABILITÉ:** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'organisateur ne

peut en aucun cas être tenu pour responsable de litiges tels que perte, vol, casses, ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se

conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de

toute responsabilité en cas d'accident corporel avant, pendant et après la manifestation. L'utilisation de réchauds ou de tout autre

appareil à gaz est formellement interdite. **REMBALLAGE:** Tout participant s'engage à remballer son stand et charger son véhicule

Le Troc et Puces de DIV YEZH Begnen–Amicale Laïque Ecole Jean Monnet est un événement convivial et familial. Les relations entre

exposants, ainsi qu'avec les visiteurs et l'organisateur devront rester cordiales et polies. Tous débordements et incivilités pourront

entraîner le retrait du stand par l'organisateur. Les frais d'inscription seront conservés par l'organisateur et aucun remboursement ne

pourra avoir lieu. La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette

réglementation sera priée de quitter les lieux sans remboursement possible. DIV YEZH Begnen et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet se

réserveront l'exclusivité d'un stand buvette et gourmand.

Attestation sur l'honneur d'un particulier de non participation à deux autres ventes
aux débailages

Vente au débailage organisée par :

Div Yezh Begnen et Amicale Laïque Ecole Jean Monnet

À Salle des fêtes Jean Christophe Quet et école Jean Monnet, BIGMAN

Le 30/11/2025

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e).....

Né(e) le.....

A.....

Domicilié(e) à.....

Participant non professionnel à la vente au débailage désignée ci-dessus,

Déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature

- ou avoir participé à une seule autre vente de même nature :

A.....

Je déclare également sur l'honneur sur les marchandises proposées à la vente sont des
objets personnels et usagés.

Fait à.....

Le.....

Signature :